

# Comment participer à l'assemblée générale

Participer à l'assemblée générale est un droit pour tous les actionnaires de Nicox.

Vous pouvez:

- soit assister personnellement à l'assemblée générale,
- soit vous faire représenter par toute personne physique ou morale de votre choix,
- soit donner pouvoir au Président,
- soit voter par correspondance.

Les actionnaires ont la possibilité de voter par correspondance ou par Internet via le site VOTACCESS ou à adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire. Les modalités de participation physique aux assemblées générales pourraient évoluer en lien avec la situation sanitaire. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée aux assemblées générales 2023 sur le site de la société <a href="https://www.nicox.com">www.nicox.com</a>.

Ces options vous sont proposées à la fois dans le formulaire de vote ci-joint et par internet, comme expliqué ci-après.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions relatives à l'assemblée générale :

• Relations Actionnaires de Nicox : ag2023nicox@nicox.com

<u>Pour les actionnaires au NOMINATIF</u>, il vous suffit de remplir le formulaire de vote comme indiqué ci-après et de le renvoyer dans l'enveloppe retour jointe à votre convocation si vous résidez en France (ou par la poste à la Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale - 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 - 44312 NANTES Cedex 3 si vous résidez à l'étranger).

<u>Pour les actionnaires au PORTEUR,</u> il vous suffit de remplir le formulaire de vote comme indiqué ci-après. Une fois complété, ce formulaire de vote sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à la Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale - 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 - 44312 NANTES Cedex 3.

SI VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR LE FORMULAIRE DE VOTE DOIT NECESSAIREMENT ETRE ACCOMPAGNE D'UNE ATTESTATION DE PARTICIPATION DELIVREE PAR VOTRE BANQUE FAISANT REFERENCE A L'ASSEMBLEE DU 14 FEVRIER 2023.

Le formulaire de vote (accompagné de l'attestation de participation si vos actions sont au porteur) doivent être reçus au plus tard le samedi 11 février 2023 (ou le samedi 25 février 2023 en cas de seconde convocation pour défaut de quorum) par la Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale - 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 - 44312 NANTES Cedex 3.

# 1. Comment participer à l'assemblée générale en utilisant le formulaire de vote ci-joint

Il vous suffit de remplir le formulaire de vote comme indiqué ci-après.

## 1.1. Vous souhaitez assister personnellement à l'assemblée générale

- Cochez la case correspondante du formulaire.
- Inscrivez vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.

- o Datez et signez en bas du formulaire.
- Retournez le formulaire à votre banque (pour les actionnaires au porteur) ou à la Société Générale pour les actionnaires au nominatif.

### Vous recevrez une carte d'admission\*.

\*Dans le cas où la carte d'admission que vous avez demandée ne vous serait pas parvenue dans les 2 jours qui précèdent les assemblées générales, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse : ag2023nicox@nicox.com

# 1.2 Vous souhaitez voter aux assemblées générales sans y assister personnellement

VOUS DONNEZ POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE	VOUS VOTEZ PAR CORRESPONDANCE	VOUS DONNEZ PROCURATION A TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE DE VOTRE CHOIX
<ul> <li>Cochez la case 2 du formulaire.</li> <li>Inscrivez vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.</li> <li>Datez et signez en bas du formulaire.</li> <li>Envoyez le formulaire à votre banque qui l'enverra à son tour à Société Générale avec l'attestation de participation s'il y a lieu <u>au plus tard le 11 février 2023 (ou le 25 février 2023 en cas de seconde convocation pour défaut de quorum)</u></li> <li>Vos voix s'ajouteront à celles du président.</li> <li>Vous avez voté.</li> </ul>	<ul> <li>Cochez la case 1 du formulaire.</li> <li>Indiquez votre vote: si vous désirez voter « contre » une résolution, ou vous abstenir, noircissez la case correspondante.</li> <li>Ne noircissez aucune case si vous votez « pour » chaque résolution.</li> <li>Inscrivez vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.</li> <li>Datez et signez en bas du formulaire.</li> <li>Envoyez le formulaire à votre banque qui l'enverra à son tour à Société Générale avec l'attestation de participation s'il y a lieu au plus tard le 11 février 2023 (ou le 25 février 2023 en cas de seconde convocation pour défaut de quorum)</li> </ul>	<ul> <li>Cochez la case 3 du formulaire.</li> <li>Précisez l'identité et les coordonnées complètes de la personne qui vous représentera.</li> <li>Inscrivez vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.</li> <li>Datez et signez en bas du formulaire.</li> <li>Envoyez le formulaire à votre banque qui l'enverra à son tour à Société Générale avec l'attestation de participation s'il y a lieu au plus tard le 11 février 2023 (ou le 25 février 2023 en cas de seconde convocation pour défaut de quorum)</li> <li>Vous avez donné procuration.</li> </ul>
	Vous avez voté.	

Le formulaire de vote (accompagné de l'attestation de participation si vos actions sont au porteur) doivent être reçus au plus tard le 11 février 2023 (ou le 25 février 2023 en cas de seconde convocation pour défaut de quorum) par la Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale - 32 rue du Champ de Tir - CS 30812 - 44312 NANTES Cedex 3

## 1.3 Comment remplir votre bulletin de vote

POUR ASSISTER PERSONNELEMENT A L'ASSEMBLEE

Cochez la case cidessous

POUR VOTER PAR **CORRESPONDANCE** 

Cochez la case ci-dessous Puis votez en suivant les instructions

П

POUR DONNER POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Cochez la case ci-dessous

#### POUR DONNER PROCURATION

Cochez la case ci-dessous ET indiquez les noms et coordonnées de la personne qui vous représentera

Important: Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important: Before selecting please refer to instructions on reverse side Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci le fou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this du date ind sign at the bottom of the form

JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE of demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH O ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

#### NICOX SA

DRAKKAR D - 2405 ROUTE DES DOLINES 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

Au Capital de 50 100 448 EUR 403 942 642 R.C.S. GRASSE

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du Mardi 14 Février 2023 à 14H00

ORDINARY GENERAL MEETING On Tuesday the 14th of February 2023 at 2.00 pm

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY Identifiant - Accoun Vote simple Nombre d'actions Double vote Nombre de voix - Nu er of voting rights

													<i></i>		
									e ceci ■ the Board	Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.		II	JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cf. au verso (3) I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING See reverse (3)	JE DONNE POUVOIR À : Ct. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned M M. Mme ou Mile, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name Adresse / Address	
1 Non/No □	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A Oui / Yes □	В				
Abs.										Non / No  Abs.	0 0	ATTENTION: Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.  CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.			
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Abs. C	D				
Non / No 🔲										Oui / Yes 🔲			New princes advance de l'actionnaire (les modifies	stiene de oes informations deivent être adress ées à l'établissement sonsers é	
Abs. 🗆										Non / No 🗆 Abs. 🗆		Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Ct au verso (1)  Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution,			
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	F	no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)			

**H** 

Κ

.. 🗆

Non / No 🗌

Oui / Yes 🔲

Non / No 🗆 Abs. 🗌

Oui / Yes 🔲

Non / No 🗆

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà (quelle que soit votre choix)

**DATEZ et SIGNEZ ici** 

I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf... Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : To be considered, this completed form must be returned no later than:

à la banque / to the bank

- Je m'abstiens. / I abstain from voting .....

11/02/2023

- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. Il appoint the Chairman of the general meeting...

- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mille, Raison Sociale pour voter en mon nom

34 

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting. I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.

# 2 Comment voter par internet avec Votaccess

Nicox met à la disposition de ses actionnaires un site sécurisé dédié au vote par Internet dans les conditions décrites ci-après.

Le site internet Votaccess sera ouvert du 27 janvier 2023 à 9h jusqu'au 13 février 2023 à 15h (heure de Paris) (et du 15 février 2023 à 9h jusqu'au 27 février 2023 à 15h (heure de Paris) en cas de seconde convocation). Afin d'éviter toute saturation éventuelle du site internet dédié, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site.

## 2.1 Vous souhaitez assister personnellement aux assemblées générales

#### Actionnaires au nominatif

Vous pouvez demander une carte d'admission par Internet. Connectez-vous sur le site sécurisé <a href="www.sharinbox.societegenerale.com">www.sharinbox.societegenerale.com</a>, accessible à l'aide du code d'accès et du mot de passe adressés par courrier lors de votre première entrée en relation avec Société Générale Securities Services. Cliquez sur le nom de l'assemblée dans la rubrique « OPERATIONS EN COURS » de la page d'accueil. Sélectionnez l'opération, suivez les instructions et cliquez sur « VOTER » dans la rubrique « VOS DROITS DE VOTE ». Vous serez alors automatiquement redirigé(e) vers le site de vote.

### Actionnaires au porteur

Vous pouvez demander une carte d'admission par Internet. Connectez-vous sur le portail de votre intermédiaire financier à l'aide de vos identifiants habituels. Vous devrez alors cliquer sur l'icône qui apparaîtra sur la ligne correspondant aux actions Nicox. Il est précisé que seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système Votaccess pourront y accéder.

## 2.2 Vous souhaitez voter par Internet

## Actionnaires au nominatif

Connectez-vous sur le site sécurisé <u>www.sharinbox.societegenerale.com</u>, accessible à l'aide du code d'accès et du mot de passe adressés par courrier lors de votre première entrée en relation avec Société Générale Securities Services, puis cliquez sur le nom de l'assemblée dans la rubrique « OPERATIONS EN COURS » de la page d'accueil. Sélectionnez l'opération, suivez les instructions et cliquez sur « VOTER » dans la rubrique « VOS DROITS DE VOTE ». Vous serez alors automatiquement redirigé(e) vers le site de vote.

## Actionnaires au porteur

Connectez-vous sur le portail de votre intermédiaire financier à l'aide de vos identifiants habituels. Vous devrez alors cliquer sur l'icône qui apparaîtra sur la ligne correspondant aux actions Nicox. Il est précisé que seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système Votaccess pourront y accéder.

## 2.3 Vous souhaitez donner pouvoir au Président ou à toute autre personne par Internet

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, l'actionnaire pourra notifier la désignation d'un mandataire (le Président de l'Assemblée ou tout autre personne) ou le révoquer par voie électronique en se connectant via le site <a href="https://www.sharinbox.societegenerale.com">www.sharinbox.societegenerale.com</a> pour les actionnaires au nominatif et, pour les actionnaires au porteur, sur le site de leur intermédiaire financier à l'aide de ses identifiants habituels pour accéder au site Votaccess selon les modalités décrites ci-dessus.

Si l'établissement teneur de compte n'a pas adhéré au système Votaccess, la notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique jusqu'à la veille de l'assemblée à 15 heures, heure de Paris (soit jusqu'au 13 février 2023 à 15h ou soit jusqu'au 27 février 2023 à 15h en cas de deuxième convocation) en envoyant un courriel signé électroniquement à l'aide d'un procédé de signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification de l'actionnaire garantissant son lien avec le contenu du courriel auquel elle s'attache l'actionnaire faisant son affaire de l'obtention des certificats ou clefs de signature électronique, à l'adresse ag2023nicox@nicox.com et incluant les informations suivantes : nom, prénom, adresse, et références bancaires complètes, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; l'actionnaire devra impérativement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation à Nicox SA, Drakkar D, 2405 route des Dolines, 06560 Valbonne - France.

En cas de pouvoir donné au Président, il sera émis au nom de l'actionnaire un vote favorable aux projets de résolutions présentées ou agrées par le Conseil d'administration et un vote défavorable aux résolutions non agrées par le Conseil d'administration.